

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2007

Amélioration du Cadre de Vie – Choix du Bureau d'étude

Lors de l'appel à candidatures pour le projet d'étude complémentaire d'amélioration du cadre de vie dans le cadre du Fonds départemental d'Aménagement du Nord, cinq propositions ont été retenues et les différentes équipes ont été auditionnées. Les membres de la Commission restreinte d'appel d'offres proposent de retenir la candidature de l'atelier Aline Le CŒUR, Architecte Paysagiste en association avec l'agence PATOUT-TANDEM, agence d'architecture et d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres.

Modification et révision simplifiée du PLU- Choix du bureau d'études

Par deux délibérations des 19 septembre 2006 et 12 décembre 2006, ont été respectivement décidées la modification et la révision simplifiée du PLU.

Suite à l'appel à candidature, deux propositions ont été faites et les membres de la commission restreinte d'appel d'offres proposent de retenir la candidature du cabinet INGEO URBA.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de suivre l'avis de la Commission d'appel d'offres.

Assujettissement de la taxe d'habitation des locaux vacants depuis plus de trois ans

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 22 mars 2007, il a été décidé d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2007.

L'article 47 de la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement précise que les communes doivent délibérer avant le 1^{er} octobre pour une application l'année suivante. Il y a donc lieu de procéder au retrait de la délibération du 22 mars 2007.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de procéder au retrait de la délibération du 22 mars 2007 et d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2008.

Fixation du taux des trois taxes

Les taux des trois taxes ont été votés lors de la réunion du 22 mars 2007 :

Taxe d'habitation : 14.55% soit une base d'imposition prévisionnelle de 1 394 000€

Taxe foncière »bâti « : 14.52% soit une base d'imposition prévisionnelle de 1 201 000€

Taxe foncière « non bâti » : 56.12% soit une base d'imposition prévisionnelle de 44 200€

Compte tenu du coefficient variable de proportionnelle de 1,020001 appliqué au taux de l'exercice 2006 et de la règle des arrondis, le taux de la taxe d'habitation de 2006 est de 14.56% et non 14.55%

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident que les taux d'impositions communales de 2007 seront :

Taxe d'habitation : 14.56% soit une base d'imposition prévisionnelle de 1 394 000€

Taxe foncière »bâti « : 14.52% soit une base d'imposition prévisionnelle de 1 201 000€

Taxe foncière « non bâti » : 56.12% soit une base d'imposition prévisionnelle de 44 200€.

Affectation du résultat de l'exercice 2006 et vote du Budget primitif de 2007

Lors de la réunion du 22 mars 2007, il a été décidé de l'affectation du résultat de l'exercice 2006 au budget primitif de 2007 et du vote des différents chapitres du budget 2007.

Compte tenu d'une erreur lors de l'édition des documents transmis aux services préfectoraux, ceux-ci ont demandé de procéder à l'annulation de ces précédentes délibérations et à un nouveau vote du budget primitif de 2007.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont décidé de procéder à l'annulation des délibération concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2006 et le vote du budget 2007 et de prendre des nouvelles délibérations concernant ces deux points.

Affectation du résultat de l'exercice 2006 :

Compte tenu des résultats de l'exercice 2006, portés à leur connaissance soit :

INVESTISSEMENT

Recettes	316 788 €40
Dépenses	852 921 €11

Déficit 2006	536 132 €71
Déficit d'investissement cumulé 2005	178 541 €82

Déficit d'investissement cumulé 2006 714 674 €53

Restes à réaliser 171 200 €

FONCTIONNEMENT

Recettes	1 208 909€ 85
Dépenses	838 446€ 97

Excédent 2006	370 462€ 88
Excédent de fonctionnement cumulé 2005	1 255 015€ 48
Excédent de fonctionnement cumulé 2006	1 625 478€ 36

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat 2006 au budget primitif 2007 ainsi qu'il suit :

Compte 001 : déficit d'investissement	714 674€ 36
Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	714 674€36
Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté affectés aux restes à réaliser de l'exercice 2006	910 803€ 83 dont 171200 €

Les différents chapitres du budget 2007 ont été votés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.